



LAÏCITÉ - UN BIEN  
COMMUN, PAS UNE ARME  
Page 4



LES JEUNES ONT UN  
RÔLE ESSENTIEL  
Page 15



GAZA - L'ENGAGEMENT  
INTERNATIONALISTE CGT  
Page 17



# Service Public

JANV/FEV/MARS 2026 - N° 139 - 1 € - [cgtservicespublics.fr](http://cgtservicespublics.fr)

MAGAZINE

## DOSSIER SPECIAL « ANTOINETTE »



Tous les ans, la Fédération CGT des services publics rédige un dossier « spécial Antoinette », en l'honneur du magazine féministe du même nom de la CGT, à l'approche du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Ce magazine créé en 1955 a cherché, pendant 34 ans, à informer et à diffuser des idées progressistes auprès des travailleuses principalement, et des travailleurs, pour transformer aussi bien le travail que la société. En 2026, l'ambition reste identique : traiter des sujets liés aussi bien au travail que sociaux, à l'échelle internationale comme locale, sous l'analyse revendicative de notre organisation.

Distribuez-moi !

8 MARS  
ON SE LÈVE ET  
POUR LA PRISE EN  
ANNÉES DE MATERNITÉ  
PARTIELS IMPOSÉ

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Service Public **cg**t  
MAGAZINE



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :  
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris  
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20  
COURRIEL : fdsp@cg.t.fr  
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
Aamar YAZID

CRÉDITS PHOTOS :  
Sauf mention expresse  
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :  
RIVET PRESSE ÉDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges CEDEX 9  
TÉL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60  
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS :  
DÉPÔT LÉGAL : À parution  
ISSN : 1148-2370  
COMMISSION PARITAIRE : 1229 S 07102  
Périodicité : trimestriel

## Sommaire

- 03 | **Édito**
- 04 | **Actualité sociale** - Laïcité | Un bien commun à défendre, pas une arme pour diviser
- 06 | **Statutaire/DLAJ** - Qu'est-ce que le devoir de réserve ?
- 07 | **DOSSIER**  
Spécial « Antoinette »
- 15 | **Jeunes** - Élections professionnelles dans la fonction publique territoriale | Les jeunes ont un rôle essentiel dans les urnes !
- 16 | **Ingénieur-es, cadres et technicien-n-es**  
Le congé hormonal, un enjeu pour les femmes ICTAM de la fonction publique territoriale
- 17 | **International** - Flottille pour Gaza | L'engagement internationaliste de la CGT
- 19 | **À lire, à voir**



Est joint à ce numéro  
le 4 pages « Retraité-es,  
toujours le poing levé »

## RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ-ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



fdspcg



cgtservicespublics



@fdspcg



fdspcg

# 2026, une année pour gagner !

Trois échéances d'élections cruciales vont ponctuer cette année 2026. En mars, les élections municipales et communautaires : pour une majeure partie des agent-es publics, fonctionnaires et contractuel-les, ce sont nos employeurs qui, comme tous les six ans, vont être élus, peut-être réélus. L'enjeu est énorme pour les communes car l'extrême droite, et principalement le RN, forte de ses scores aux législatives, est à la conquête de grandes villes. Nous devons tout faire pour informer, alerter sur le danger que représente un exécutif d'extrême droite. La Fédération des services publics tient à votre disposition un guide spécifique permettant d'ouvrir la discussion avec nos collègues afin d'en comprendre le fonctionnement, savoir expliquer et savoir réagir. Vous pouvez donc demander à votre syndicat le guide « Pas de facho au boulot ».

Du 23 novembre au 10 décembre se tiendront les élections de la CN-RACL, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux. Cette fois, ce sera un scrutin électronique, que l'on soit actif ou retraité. Il est important de s'informer au plus tôt sur l'enjeu de cette élection afin de pré-

server notre caisse de retraite. Il est important aussi de déposer une liste de camarades qui puissent s'investir pour les six prochaines années. Que vous soyez en activité ou en retraite, vous pouvez faire acte de candidature après validation de votre syndicat. N'hésitez pas, la fédération se tient à disposition pour donner toutes les informations nécessaires. Enfin se dérouleront, du 3 au 10 décembre, les élections professionnelles dans la fonction publique. Aucune voix ne doit manquer pour la CGT ! Organisons partout des déploiements, des heures d'info, des temps d'échange pour convaincre nos collègues au plus proche de notre poste de travail de voter et surtout de voter CGT.

Hormis ces échéances électorales, des moments forts nous attendent cette année : en mars, comme chaque année, la Fédération des services publics engage les syndicats à se mobiliser pour faire vivre la Journée internationale des droits des femmes, la journée de toutes et tous pour faire avancer les droits en matière d'égalité. À l'heure des guerres génocidaires, des coups d'État, des impérialismes démultipliés, de l'Iran à l'Afghanistan, de la Palestine au Soudan en passant par le Rojava, le Venezuela, Cuba et l'Ukraine, soyons en grève en solidarité avec les femmes du monde entier, soyons solidaires avec les femmes d'Amérique latine, d'Iran, du Groenland, sous menace d'une intervention impérialiste directe par l'administration masculiniste de Trump.

En ce qui concerne le droit des femmes en France, la FDSP a entamé un travail revendicatif depuis



**Sylviane BROUSSE**  
Bureau fédéral  
de la fédération CGT  
des Services publics

2023 via son collectif Femme-mixité sur la santé des femmes au travail et, en particulier, sur l'enjeu du « congé menstruel » en réponse aux besoins des agentes et aux remontées des syndicats. Depuis 2024, la CGT participe également aux négociations sur le nouvel accord égalité professionnelle femme-homme dans la fonction publique. Vous aurez toutes les informations détaillées dans le dossier de ce SPM.

En juin se tiendra la 10<sup>e</sup> édition du Festi'Red. Si vous avez moins de 35 ans, demandez à votre syndicat de vous inscrire sur ces trois journées d'échanges, de débat et de convivialité. En novembre, les États généraux des services publics territoriaux se concluront par un grand meeting avec la remontée des cahiers revendicatifs que les syndicats auront travaillés avec les syndiqué-es et les agent-es.

**Cette année, faisons gagner la CGT pour gagner toutes et tous ensemble.**



**AVEC NOS  
DIFFÉRENCES,  
DONNONS DES  
COULEURS  
À L'AVENIR**

# LAÏCITÉ UN BIEN COMMUN À DÉFENDRE, PAS UNE ARME POUR DIVISER

**En 2025, la loi du 9 décembre 1905 fête ses 120 ans. Une loi fondatrice qui sépare les Églises et l'État, et qui repose sur un principe simple : garantir à chacun la liberté de conscience, permettre à toutes et tous de croire ou de ne pas croire, sans que la puissance publique ne privilégie ni ne combatte aucune religion.**

La laïcité, c'est d'abord la neutralité de l'État pour assurer l'égalité entre les citoyen·nes, pas la neutralisation des individus dans l'espace public. Elle s'inscrit dans un même mouvement historique que la Charte d'Amiens de 1906, qui fonde le syndi-

calisme moderne sur l'indépendance à l'égard des partis et des Églises : laïcité et syndicalisme participent d'un même souffle d'émancipation, celui de la liberté de conscience, de l'indépendance de la pensée et de l'action collective.

La laïcité, c'est donc une conquête pour garantir à chacune et chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, sans contrainte ni privilège. **Elle place l'individu au-dessus de l'État**, dans la grande tradition héritée de la Révolution française : les citoyen·nes ont des droits, l'État a des devoirs envers elles et eux, et il ne peut intervenir que lorsque l'exercice d'une liberté vient porter atteinte aux droits d'autrui. La République laïque ne contrôle pas les consciences, elle les

protège ; elle ne punit que lorsqu'un individu empiète sur la liberté des autres.

### UN CADRE DE LIBERTÉ

Trop souvent, la laïcité est mal comprise ou, pire, instrumentalisée. Elle n'a jamais signifié l'effacement du religieux dans la société, ni le rejet des croyant-es. Elle ne remet pas en cause les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs, des usager-es, à vivre et à s'exprimer librement dans le respect des lois. C'est un cadre de liberté, pas d'interdiction. En la ramenant à une conception fermée, punitive ou identitaire, on trahit son essence républicaine et émancipatrice. **Nous devons dénoncer l'offensive, très relayée médiatiquement, qui cherche à transformer la laïcité en outil identitaire,** opposant les « bons » citoyens aux « mauvais », les « intégrés » aux supposés « étrangers de l'intérieur ».

Depuis plusieurs années, la laïcité est devenue un champ de bataille politique. Les responsables publics, au lieu d'en préserver le sens, l'utilisent comme marqueur idéologique pour opposer les un-es aux autres : Français-es contre « étranger-es », catholiques contre musulman-es, fonctionnaires contre usager-es. Au lieu de rappeler qu'elle garantit le commun, certain-es s'en servent pour pointer, stigmatiser et finalement fracturer le vivre-ensemble.

Cette dérive trouve un écho particulièrement inquiétant dans les politiques d'Emmanuel Macron. Sous couvert de « renforcer la laïcité », le gouvernement a multiplié les dispositifs de surveillance, de signalement et de contrôle dans les services publics. La loi dite « confortant les principes républicains » de 2021, loin de renforcer la liberté, a ouvert la voie à une laïcité dévoyée, réduite à un outil de suspicion envers certaines catégories de la population, notamment les musulman-es. Là où la loi de 1905 libère,

cette loi organise le contrôle ; là où la loi de 1905 place la ou le citoyen-ne et sa liberté de conscience au centre, la loi « séparatisme » place le préfet et l'appareil d'État au-dessus des individus, en les soumettant à un pouvoir de dissolution, de fermeture et de sanction discrétionnaire. Cette inversion du rapport entre l'État et la ou le citoyen-ne s'inscrit dans une logique de surveillance généralisée qui rappelle les principes autoritaires, où l'État prétend se mêler de tout, contrôler tout, au nom d'un récit identitaire.

### LE BROUILLAGE DES REPÈRES

En reprenant, parfois presque mot pour mot, la rhétorique de l'extrême droite sur « l'insécurité culturelle » ou « le séparatisme », le pouvoir a brouillé les repères. Il a contribué à installer l'idée que la laïcité serait une affaire d'identité nationale, et non un principe d'égalité et d'universalité. Ce glissement est grave, car il légitime un discours de peur et détourne la République de sa vocation inclusive, tout en nourrissant la convergence d'une partie du macronisme avec les thèmes de l'extrême droite : suspicion généralisée, ciblage de certaines minorités, priorité donnée à l'ordre identitaire sur les libertés concrètes.

La CGT, fidèle à ses valeurs et à la Charte d'Amiens, rappelle que la laïcité est un fondement du vivre-ensemble, indissociable des libertés syndicales et collectives. Dans les services publics comme ailleurs, elle protège l'ensemble des usager-es et des agent-es, sans distinction d'origine, de croyance ou de conviction. Défendre la laïcité, c'est défendre un cadre qui permet à chacune et chacun de participer pleinement à la vie sociale, au travail comme dans la cité. C'est refuser l'instrumentalisation politique du principe républicain pour exclure, opposer ou hiérarchiser les citoyen-nés.

La laïcité n'est pas un drapeau à brandir mais une exigence à faire vivre. Elle se nourrit de l'égalité des droits, de la fraternité, et de la justice sociale, les valeurs que nous portons au quotidien dans les luttes syndicales. À nous, militantes et militants des services publics, de la faire vivre dans sa pleine dimension : celle d'un outil d'émancipation pour toutes et tous, au service de la liberté de conscience, de l'indépendance syndicale et du refus des dérives identitaires comme des logiques de contrôle généralisé.



# QU'EST-CE QUE LE DEVOIR DE RÉSERVE ?

**Dans l'espace public, la liberté d'opinion des fonctionnaires est limitée par leur devoir de réserve. Celui-ci est moins contraignant dans le cadre de l'action syndicale.**

La liberté d'opinion est un principe général appliqué aux fonctionnaires et contractuel·les (article L111-1 CGFP). Cette liberté d'opinion leur permet de s'engager dans une association, un syndicat ou un parti politique, de militer activement, etc.

Le devoir de réserve (ou obligation de réserve) est une exception à ce principe. Il oblige les agent·es publics à faire preuve de modération dans la manière dont ils ou elles expriment leurs opinions. Il limite donc dans cette mesure, et dans cette mesure uniquement, la liberté d'expression des fonctionnaires.

Le devoir de réserve est une règle construite par les juges administratifs, et ayant donc une valeur inférieure à celle de la loi. Toutefois, une exception est faite pour certains fonctionnaires qui sont soumis, par des dispositions particulières, à une obligation de réserve renforcée eu égard à la nature de leurs missions. Dans la fonction publique territoriale, tel est le cas des agent·es de la police municipale (article R515-15 du Code de la sécurité intérieure).

Le devoir de réserve ne doit pas être confondu avec le secret professionnel, ni avec l'obligation de discrétion professionnelle, ni avec l'obligation de neutralité, conséquence du principe d'égalité des citoyen·nes devant le service public.

## UNE APPRÉCIATION AU CAS PAR CAS

Les exigences du devoir de réserve, et donc de la modération des propos, sont appréciées au cas par cas, de manière différente selon la situation. Plusieurs critères permettent de différencier les situations :

- Le positionnement hiérarchique et la nature des fonctions entraînent une modération plus stricte pour les agent·es

publics occupant des responsabilités importantes (place dans la hiérarchie) ou exerçant dans des domaines dits « régaliens » (pour les magistrats, les militaires, les forces de l'ordre, etc.).

- La publicité donnée à l'expression des opinions est un deuxième critère permettant d'apprécier l'exigence de modération qui s'applique à l'agent·e public selon, par exemple, qu'il ou elle s'exprime sur les réseaux sociaux, dans un journal national ou local. Un propos sans résonance publique sera plus libre qu'un propos repris par des médias à forte audience (télévision, radio, presse écrite) qui pourra, lui, être apprécié au regard d'une exigence de modération plus importante. L'usage des réseaux sociaux sera apprécié de la même manière : un propos public outrancier qui rencontrerait une forte audience serait plus susceptible d'être sanctionné qu'un commentaire, un « like » ou un partage qui ne relèverait pas de cette même exigence.
- Les circonstances de temps et de lieu ainsi que les formes d'expression (par exemple, utilisation de termes injurieux ou outranciers) servent également à apprécier le devoir de réserve et le degré de modération attendu. Des propos violents, excessifs ou injurieux suffisent à caractériser un manquement au devoir de réserve.

## UNE LIBERTÉ D'EXPRESSION PARTICULIÈRE POUR LES SYNDICALISTES

Enfin, il convient de préciser que les syndicalistes sont plus largement (mais non totalement) déliés du devoir de réserve lorsqu'ils s'expriment pour défendre les intérêts des collègues (il est plus faible également pour les agent·es investis d'un mandat politique). Dans un arrêt du

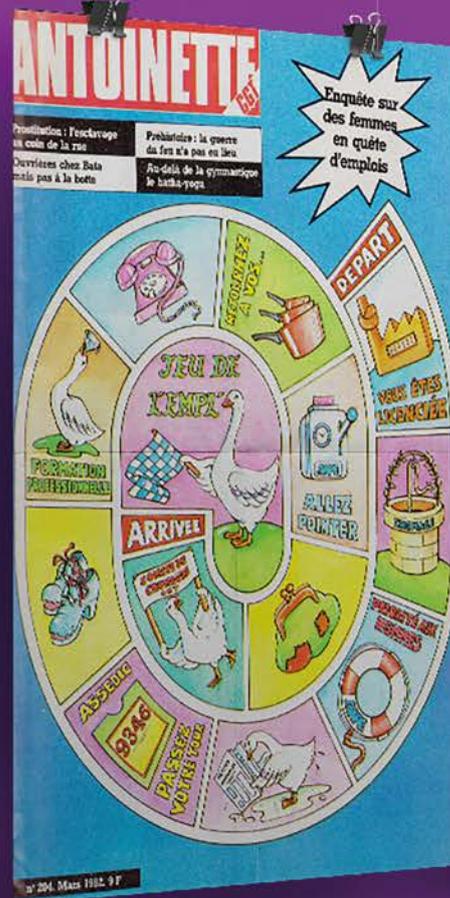


27 janvier 2020, le Conseil d'État précise : « Si les agent·es publics qui exercent des fonctions syndicales bénéficient de la liberté d'expression particulière qu'exigent l'exercice de leur mandat et la défense des intérêts des personnels qu'ils représentent, cette liberté doit être conciliée avec le respect de leurs obligations déontologiques. »

Le devoir de réserve ne s'applique qu'aux prises de position hors cadre professionnel et dans l'espace public. Des propos tenus dans un cadre privé ou dans un cadre militant sans publicité ne sauraient faire l'objet d'une sanction disciplinaire. Dans un cadre privé, la liberté d'expression des agent·es publics est donc pleine et entière. Les situations internes au cadre professionnel ne relèvent pas non plus du devoir de réserve. Les propos tenus en réunion entre collègues ne sauraient être considérés comme des propos publics dès lors qu'ils ne sont pas diffusés comme tels. Dire son désaccord ne relève ainsi que du rapport de confiance et de la déontologie des agent·es publics. Connaître le principe de la liberté d'expression, et sa modération par le devoir de réserve, permet de sécuriser les prises de position publiques. Parler de nos conditions de travail, notre vie professionnelle est indispensable.

**Se syndiquer et participer aux réunions du syndicat permet de parler librement de son travail et des conditions dans lesquelles on nous demande de l'accomplir. La protection de l'expression publique des fonctionnaires est d'abord collective avant d'être juridique.**

# DOSSIER SPECIAL « ANTOINETTE »



Tous les ans, la Fédération CGT des services publics rédige un dossier « spécial Antoinette », en l'honneur du magazine féministe du même nom de la CGT, à l'approche du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Ce magazine créé en 1955 a cherché, pendant 34 ans, à informer et à diffuser des idées progressistes auprès des travailleuses principalement, et des travailleurs, pour transformer aussi bien le travail que la société. **En 2026, l'ambition reste identique : traiter des sujets liés aussi bien au travail que sociaux, à l'échelle internationale comme locale, sous l'analyse revendicative de notre organisation.**

# 8 MARS

JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES



## INTERNATIONAL FEMMES EN PREMIERE LIGNE DES CRISES MONDIALES

**Face aux impérialismes, aux droites et extrêmes droites, partout dans le monde, les femmes résistent ! Face aux attaques du gouvernement, le 8 mars 2026, toutes et tous mobilisé-es dans les services, dans la rue, en manifestations et autres actions !**

À l'heure des guerres génocidaires, des coups d'État, des impérialismes démultipliés, de l'Iran à l'Afghanistan, de la Palestine au Soudan en passant par le Rojava, le Venezuela, Cuba et l'Ukraine, la CGT réaffirme sa solidarité avec les femmes d'Amérique latine, d'Iran, du Groenland, sous menace d'une intervention impérialiste directe par les États-Unis de Trump.

Soyons en grève en solidarité avec les femmes du monde entier. L'ensemble de ces formes de conflits entraînent des conséquences directes et dramatiques, particulièrement pour les femmes et les enfants : violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, mariages forcés, système prostitutionnel, déplacement de population (sur 110 millions

de personnes déplacées, 80 % sont des femmes) et précarité extrême... Pour autant, les femmes sont en première ligne des résistances. Elles luttent contre l'oppression, les régimes autoritaires, fascistes, colonialistes et théocratiques au péril de leur vie.

Si notre attention se porte sur une vue d'ensemble de la détérioration des conditions de vie et de travail des femmes à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, nous souhaitons mettre l'accent sur une situation particulière-

# J'SUIS UNE FEMME ET PAS QUE LE 8 MARS

ment critique, tant la violence subie par les femmes, des résistantes, est trop souvent silencieuse par le monde occidental.

Au Rojava, au Kurdistan, en Iran, l'offensive militaire, la répression politique et les violences sont ciblées contre les femmes : au Rojava comme en Iran, le peuple kurde fait face à une même logique d'écrasement.

## LE ROJAVA, UNE ALTERNATIVE DÉMOCRATIQUE ATTAQUÉE

Au Rojava s'est développée une organisation fondée sur la démocratie locale, la participation populaire, la reconnaissance des minorités et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ce projet émancipateur, porteur d'espoir bien au-delà de la Syrie, est aujourd'hui directement menacé par des logiques autoritaires et militaires.

L'offensive actuelle s'accompagne à la fois d'actes symboliques d'une extrême brutalité, visant les femmes combattantes kurdes, et d'une violence inédite : viols, tortures ou humiliations comme le fait de couper ou exhiber les tresses de femmes assassinées. En effet, dans la culture kurde, la tresse est un symbole fort d'identité, de mémoire et de dignité collective. Ces pratiques s'inscrivent dans

une guerre plus large menée contre les femmes qui s'engagent pour leurs droits et leur émancipation.

## DE LA SYRIE À L'IRAN : UNE RÉPRESSION TRANSFRONTALIÈRE

La répression contre les Kurdes dépasse largement les frontières syriennes. En Iran, les femmes sont au cœur des mobilisations contre un régime autoritaire qui réprime violemment toute contestation, notamment depuis l'assassinat de Mahsa Amini. Pendant l'hiver 2025-2026, l'Iran a été secoué par une vague de manifestations massives, nées d'une crise économique profonde et de décennies de répression politique. Des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans tout le pays pour exiger des changements fondamentaux du système politique. Les forces de sécurité du régime des mollahs, en particulier les « Gardiens de la Paix », ont assassiné plus de 30 000 manifestant·es, et bien d'autres ont été arrêté·es et risquent une exécution. La jeunesse, femmes et hommes, est en première ligne pour obtenir des libertés et des droits démocratiques. Ces pratiques sont en violation flagrante des engagements internationaux de l'Iran, notamment des conventions fondamentales de l'Or-

ganisation internationale du travail (OIT) et des pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les femmes iraniennes sont au premier plan de cette révolte. Déjà à l'origine du mouvement « Femme, Vie, Liberté » après la mort de Mahsa Amini en 2022, elles occupent souvent la tête des cortèges. Elles affrontent à la fois la répression politique et les violences spécifiques liées au contrôle de leurs corps et de leurs libertés. Leur combat fait écho à celui mené au Rojava et dans l'ensemble du Kurdistan.

L'intervention de l'impérialisme étatsunien pour la liberté des Iraniennes et Iraniens est un faux espoir porté par certain·es. Les premières déclarations faites par le président Trump et son allié israélien engagent uniquement une intervention sur une dénucléarisation.

Elles ne font qu'alimenter l'escalade et mettent la région à feu et à sang. Les impérialismes sont plus prédateurs que jamais et les travailleurs et travailleuses, les peuples en sont toujours les victimes. C'est pourquoi la CGT lutte depuis toujours pour la paix, l'autodétermination des peuples et contre tous les impérialismes.

## DROIT À LA SANTÉ HORMONALE

# Gagnons un nouveau droit pour toutes et tous

Depuis 2023, la Fédération des services publics CGT a entamé un travail, via son collectif Femme-mixité, pour élaborer un revendicatif sur la santé des femmes au travail et, en particulier, l'enjeu du congé menstruel. Ce travail s'est engagé en réponse aux besoins exprimés par les agentes et aux remontées des syndicats.

À partir du travail de la Confédération, du droit comparé à l'international, du partage d'expériences avec les syndicats dans les territoires lors d'une demi-journée d'étude, en novembre 2025, et du travail d'associations, la revendication est posée pour un nouveau droit, **le droit à la santé hormonale**.

Cette revendication vient en complément de la nécessité du renforcement de la sécurité sociale, l'abrogation de la journée de carence et de la baisse de rémunération en cas de CMO, l'exigence de personnels supplémentaires et d'augmentation du point d'indice.

Le droit à la santé hormonale se veut le plus inclusif possible, aussi bien pour les femmes que les hommes, afin de s'adresser à toutes les situations de santé où les changements hormonaux ou une pathologie entraînent des conséquences sur la vie, notamment au travail.

Le Japon, la Corée du Nord, la Zambie, l'Indonésie ou encore l'Espagne ont reconnu ce droit depuis longtemps pour répondre aux besoins des femmes, avec l'obtention d'un jour de congé rémunéré par mois et très souvent, sans certificat médical, en cas de dysménorrhées.

La Fédération CGT des services publics compte donc bien se faire entendre sur ce sujet auprès des employeurs et des gouvernants par diverses actions à venir. Ainsi, **le collectif Femme-mixité organise, les 26 et 27 mars 2026, à Montreuil, une journée d'étude ouverte aux CSD, aux CFR et aux syndicats, sur la thématique du droit à la santé hormonale et un retour sur la négociation de l'accord «égalité femme/homme dans la fonction publique», démarrée en 2025. Une campagne de communication, un questionnaire et une pétition nationale y seront présentés.**

La fédération soutient la mobilisation autour de ce sujet lors de la Journée internationale des droits des femmes, via un préavis de grève national.



## Avec ou sans règles : ÉGALITÉ



## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

# Nouvel accord dans la fonction publique : où en est-on ?

Depuis 2024, la CGT participe, par la voix de ses représentant-es issus de notre fédération, de la Fédération de la santé et de l'action sociale et de l'UFSE, aux négociations sur le nouvel accord égalité professionnelle femme/homme dans la fonction publique.

Ce nouvel accord succédera à celui du 30 novembre 2018. Pour rappel, la CGT n'avait pas été signataire de celui-ci, indiquant que les avancées étaient minimales sur la protection aux victimes et les contraintes aux employeurs, et étaient en deçà de nos revendications salariales. Le bilan de cet accord est plus que mitigé : certaines mesures n'ont pas du tout été retranscrites dans la loi du 6 août 2019 ; les inégalités et le non-traitement des violences persistent dans la fonction publique.

La CGT a donc des exigences pour le futur accord 2026 qu'elle a fait connaître rapidement. Par son travail, en lien avec l'intersyndicale, des thématiques

de négociation ont été ajoutées, par exemple sur la santé des femmes et le handicap.

À chaque thématique de négociation, nous nous appuyons à la fois sur les rapports des institutions ainsi que sur l'expérience de terrain remontée par les syndicats dans leurs collectivités.

Si nous ne lâchons rien à chaque réunion de négociation, nous avons peu de réponses sur nos propositions et revendications de la part de la DGAFP\*. Nous attendons donc des actes et, pour cela, nous devons accompagner notre démarche d'un rapport de force. La Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars prochain, sera donc une occasion pour toute la CGT d'en faire la démonstration !

Chaque réunion de négociation se finalise par un compte-rendu mis à disposition dans l'espace Militant, sur le site Internet de notre fédération.

\* Direction générale des administrations de la fonction publique.

### LE CONGÉ MENSTRUEL À L'INTERNATIONAL





# GRÈVE FEMINISTE

## SOLIDARITÉ

### 8 MARS - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

# UN JOUR DE TOUS LES COMBATS, UN COMBAT DE TOUS LES JOURS

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, n'est ni une fête ni une simple date symbolique. C'est une journée de lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour les droits sociaux, professionnels et humains. Si une grande majorité des employeurs publics obtiennent une note de 75 ou plus à l'index égalité, ce dernier continue de ne pas prendre en compte l'ensemble des réalités vécues par les femmes et les hommes au travail.

De l'argent, il y en a ! Malgré les attaques de l'État sur le budget des collectivités par une baisse de 2 milliards, malgré le refus du gouvernement de faire contribuer les ultra-riches par la taxe Zucman... de l'argent, il y en a ! Oui, mais pour se préparer à la guerre avec l'augmentation du budget des armées et le

financement d'un porte-avion à 10 milliards d'euros, pour préparer la jeunesse via le nouveau service militaire... Macron et ses gouvernements ont choisi de faire la guerre à de possibles ennemis qui ne sont en rien les inégalités. Dans la fonction publique, cette journée met en lumière des inéga-

lités persistantes, particulièrement criantes dans les secteurs fortement féminisés comme celui de la petite enfance.

#### LA PETITE ENFANCE : UN SECTEUR ESSENTIEL, INVISIBLE ET DÉVALORÉ

Crèches, haltes-garderies, écoles ou établissements publics : la petite enfance repose quasi exclusivement sur le travail des femmes. Assistantes maternelles, agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM), auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants... Ces professionnelles assurent chaque jour

l'accueil, le soin, l'éveil et la sécurité des enfants. Leur rôle est fondamental pour la société tout entière.

Pourtant, ce secteur reste parmi les plus mal reconnus : **bas salaires, carrières hachées, temps partiels imposés, pénurie de personnel, conditions de travail dégradées.**

Cette dévalorisation n'est pas un hasard. Elle repose sur une logique sexiste profondément ancrée : parce que ces métiers sont exercés par des femmes, ils seraient « naturels », donc moins qualifiés, donc moins payés. La CGT le dit clairement : **c'est inacceptable.**

### INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

Dans la fonction publique, les femmes représentent une majorité des agent-es mais elles subissent toujours des inégalités salariales, un accès plus limité aux postes à responsabilités et une précarité accrue. Dans la petite enfance, ces inégalités sont aggravées par :

- des grilles indiciaires non revalorisées ;
- un manque de reconnaissance des qualifications et « oublié-es du Ségur » ;
- des conditions de travail dégradées ;
- une exposition accrue aux troubles musculo-squelettiques et aux risques psychosociaux ;
- une difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle, en cause les horaires de travail, l'annualisation...

La crise sanitaire a pourtant démontré combien ces métiers étaient indispensables. Les applaudissements ne remplacent ni les recrutements, ni les revalorisations salariales, ni l'amélioration des conditions de travail.

### POUR LA CGT, L'ÉGALITÉ PASSE PAR DES DROITS CONCRETS

Bien qu'en France, la situation pourrait ne pas apparaître comme pré-occupante en matière d'égalité des droits, la communication étatique et la montée des idées d'extrême

45 %

des mères  
isolées vivent  
sous le seuil  
de pauvreté



40 %

des femmes ont une  
retraite incomplète



droite masquent la réalité. Il est clair qu'abolir la loi sur le port du pantalon à Paris en 2013, constitutionnaliser l'IVG en 2024 et, dernièrement, abolir le devoir conjugal sont des avancées mais ces actions sont des « coups de com » à bas coût.

Rappelons que les femmes gagnent en moyenne **plus de 13 % de moins que les hommes dans la fonction publique**, occupent majoritairement des emplois précaires, subissent davantage le temps partiel imposé et assument encore l'essentiel du travail domestique et parental. Elles sont aussi les premières exposées aux violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail. L'égalité femmes-hommes ne se décrète pas, elle se construit par des choix politiques forts. Cela implique notamment :

- **une revalorisation immédiate du point d'indice et l'effectivité de l'égalité salariale ;**
- **une revalorisation des grilles indiciaires des métiers à prédominance féminine ;**
- **le recrutement de personnel et la titularisation des contrats précaires ;**
- **la lutte contre les temps partiels imposés ;**

- **de véritables politiques de prévention des risques professionnels ;**
- **l'égalité d'accès à la formation et à l'évolution de carrière.**

Défendre les droits des femmes, c'est défendre des services publics forts, accessibles à toutes et tous, et respectueux de celles et ceux qui les font vivre.

**Le 8 mars, nous ne demandons pas des fleurs, nous exigeons des droits et des moyens.**





## RETOUR SUR LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ

# FOCUS SUR LE MASCULISME, LA MONTÉE DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE ET LA PERSISTANCE DES INÉGALITÉS

Le 21 janvier 2026, le Haut Conseil à l'égalité a publié son rapport annuel en pointant la recrudescence des comportements sexistes et masculinistes au sein de notre société. Le rapport, après l'explication de sa méthode conduite à partir d'un questionnaire, réalisé auprès de 3061 personnes âgées de plus de 15 ans, indique une dynamique préoccupante : **« Certaines expressions de sexisme hostile ne relèvent plus seulement de pratiques individuelles isolées mais s'inscrivent dans des logiques d'adhésion et de mobilisations idéologiques collectives. »**  
**« Le rapport identifie deux formes de sexisme, le sexisme paternaliste et le sexisme hostile. Le sexisme paternaliste faussement bienveillant du quotidien légitime une répartition hiérarchisée des hommes et des femmes. Le sexisme hostile, violent, se traduit par une hostilité envers les femmes et peut inclure**

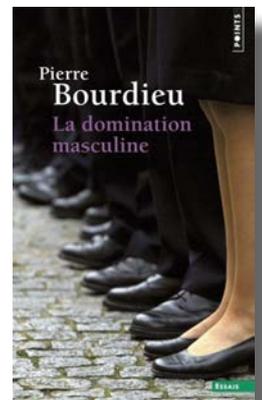
**des attitudes agressives ou dévalorisantes. »**

Dans un autre langage, il s'agit du patriarcat et du masculinisme ! Le masculinisme est une idéologie réactionnaire fondée sur la domination masculine. Il est antiféministe et notoirement misogyne, reposant sur « un discours victimaire dénonçant la prétendue fragilisation de la condition masculine » afin de garantir des privilèges sociaux masculins. Ce courant idéologique a pour base une identité masculine virile, traditionnelle et patriarcale qui peut aller jusqu'à « valoriser les violences envers les femmes ».

« Le privilège masculin est aussi un piège et il trouve sa contrepartie dans la tension et la contention permanentes, parfois poussées jusqu'à l'absurde, qu'impose à chaque homme le devoir d'affirmer en toute circonstance sa virilité. Dans la mesure où il a en fait pour sujet

un collectif, la lignée ou la maison, lui-même soumis aux exigences qui sont immanentes à l'ordre symbolique, le point d'honneur se présente en fait comme un idéal ou, mieux, un système d'exigences qui est voué à rester, en plus d'un cas, inaccessible. » Pierre Bourdieu, *La Domination Masculine*.

En France, ce mouvement n'est pas nouveau. Datant du XIX<sup>e</sup> siècle, il a pris un tournant en réaction au mouvement de 2018 Me Too et via la Manif pour Tous en 2012-2013. Le changement s'illustre par l'essor de certains réseaux sociaux offrant une plus large couverture à l'expression du masculinisme, qui dépasse nos



frontières ou s'exporte. Il infuse dans notre société, notamment auprès de la jeunesse.

Alors que le féminisme est la lutte pour les droits égaux entre les hommes et les femmes, les masculinistes restent persuadés qu'il faut sauver la civilisation (souvent blanche, bien sûr) en train de s'écrouler à cause du féminisme. Une mouvance souvent mise en avant dans les réseaux sociaux, via des vidéos avec des cours de séduction ou de musculation, au détour d'une simple recherche Google... Ces plateformes font office d'accroche, sorte de porte qui s'ouvre, véhiculant progressivement le poison d'une doctrine datée. Le rapport fait aussi clairement le lien entre « *la convergence des discours masculinistes et des idéologies réactionnaires* ». Le rapport, « *la prochaine vague* » du forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, illustre cette convergence par le financement alloué aux acteurs anti-droits et anti-genre, pour 1,18 milliard de dollars entre 2019 et 2023. Il est démontré l'impact de l'élection de Trump aux USA, les discours se sont intensifiés, touchant le monde du travail puisque certaines entreprises américaines ont suspendu leur programme de diversité et appelé à « remasculiniser » l'entreprise, comme l'indiquait le patron de Meta, Mark Zuckerberg. De Viktor Orban à Javier Milei, Eric Zemmour et d'autres, ils ne se contentent pas de surfer sur ces idées mais d'en faire un modèle social et politique, démontrant ainsi « *le lien structurel et idéologique entre masculinisme et extrême droite* » : une vision archaïque et essentialiste de la société.

### LA DÉFENSE D'UN ORDRE SOCIAL TRADITIONNEL

Une violence exacerbée envers le féminisme, les femmes tout court ! Si les premiers attentats misogynes ont eu lieu aux États-Unis, ils ont depuis longtemps traversé l'Atlantique pour se retrouver dans l'Hexagone sous forme « d'actions punitives » orchestrées par des groupuscules mascu-

linistes ou « incels ». Plusieurs violences ont été comptabilisées contre des femmes participant à des actions festives réservées aux femmes, par exemple. Bien sûr, le silence des médias à ce sujet est assourdissant...

**39 % des hommes sondés par l'enquête estiment que le féminisme menace la place et le rôle des hommes.** 25 % des femmes interrogées font la même réponse, démontrant ainsi l'intériorisation de cette idéologie violente, poussée notamment par des mouvements comme « trad Wife ».

Le rapport met aussi en avant la persistance des inégalités et des discriminations au travail. Ainsi, « **le travail est le premier espace où les inégalités sont les plus marquées pour les femmes, avant la rue ou les transports. 49 % des femmes "déclarent avoir été confrontées à des discriminations au travail, ce qui rejoint le sentiment partagé de 72 % de la population, selon lequel les femmes sont moins bien traitées de manière générale".** »

Les écarts de rémunérations et la sous-représentation dans les postes à responsabilité traduisent la persistance des inégalités. Les femmes perçoivent toujours entre 5 et 13 % de rémunération en moins, selon les calculs du temps de travail ou à poste égal dans la fonction publique territoriale. Les pensions de retraite sont 40 % inférieures à celles des hommes. Le combat continue donc pour une retraite à 60 ans à taux plein, l'augmentation du point d'indice à 6 € et la revalorisation des grilles indiciaires, notamment des filières à prédominance féminine. Nous exigeons une transposition ambitieuse de la directive européenne sur la transparence salariale, qui vise à renforcer l'application du principe d'une même rémunération « *pour un même travail ou un travail de valeur égale.* » Nous exigeons un nouvel accord égalité professionnelle dans la fonction publique avec des moyens budgétaires conséquents et des mesures contraignantes envers les employeurs qui ne respecteraient pas les mesures

en faveur de l'égalité et de lutte en matière de violences sexistes et sexuelles au travail.

En effet, poursuivre des actions syndicales pour l'égalité du local au national, voire à l'international, façonne notre société. Bien que les inégalités et les discriminations soient perçues et reconnues par une large majorité de la société, le rapport du HCE pointe aussi que certaines idées sexistes persistent du fait d'une « *acceptabilité sociale* » parce qu'elles se présentent « *sous une forme bienveillante* » (« les femmes sont plus douces que les hommes », « elles ont besoin de plus de protection »). Elles font persister les rapports de domination et légitiment une organisation patriarcale entre les hommes et les femmes aussi bien dans la sphère privée qu'au travail.

**La CGT étant un syndicat de classe et de transformation sociale, il appartient aux syndicats d'informer, de former et de lutter avec les adhérent-es, les agent-es et les salarié-es, contre ces idéologies qui font persister les inégalités.**

Sources :



Chronique - Avec Trump, le masculinisme est au pouvoir - Gagner l'égalité professionnelle | CGT



Qui est Hubertine Auclert? Centre Hubertine Auclert



L'inquiétant regain du masculinisme, cette pensée réactionnaire aux origines millénaires  
Le Monde

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## LES JEUNES ONT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LES URNES !

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale approchent. Ce rendez-vous démocratique est essentiel pour l'avenir de l'ensemble des agent-es. Plus encore, il concerne directement la jeune génération qui entre aujourd'hui dans la FPT, souvent confrontée à la précarité, au manque de perspectives de carrière et à la remise en cause des droits collectifs. Face à ces défis, une question se pose : qui défendra réellement les intérêts des agent-es, et notamment ceux des plus jeunes ?

### JEUNES AGENT-ES : UN AVENIR À CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT

De plus en plus de jeunes recruté-es dans la territoriale subissent des contrats précaires à répétition, des salaires insuffisants face à l'inflation, des conditions de travail dégradées, un manque de reconnaissance professionnelle ainsi que des attaques contre le statut et les services publics. Pourtant, la fonction publique territoriale ne peut fonctionner sans cette nouvelle génération. Les jeunes agent-es ont besoin d'un syndicalisme combatif, présent sur le terrain et capable de porter des revendications fortes.

### LA CGT : DÉFENDRE LES CONQUIS SOCIAUX, EN GAGNER DE NOUVEAUX

Si, aujourd'hui, nous bénéficions de droits fondamentaux dans la fonction publique, c'est grâce aux luttes menées par les syndicats, et en particulier par la CGT, pour obtenir un statut protecteur, un régime particulier de retraite, un déroulement de carrière, les congés payés et bien d'autres encore. Mais ces acquis sont constamment menacés. Les politiques actuelles cherchent à réduire les moyens, à individualiser les carrières et à privatiser des missions essentielles.

**Voter CGT**, c'est refuser le recul social et s'organiser collectivement face aux politiques d'austérité !

**Voter CGT**, c'est aussi choisir une organisation syndicale qui se bat pour l'augmentation du point d'indice et son rattrapage, la titularisation des contractuel·les, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la garantie de conditions de travail dignes, le développement et le maintien de services publics de qualité partout sur le territoire, ainsi que l'obtention de nouveaux droits.

### SE MOBILISER ET VOTER, C'EST PESER SUR LES DÉCISIONS

Trop souvent, les jeunes pensent que ces élections ne changeront rien. C'est faux. Les représentant-es élus siègent dans les instances qui décident de l'organisation du travail, la formation professionnelle, la santé et la sécurité, les ratios en termes de promotions et les droits collectifs. Plus la CGT est forte, plus les agent-es sont défendus. S'abstenir, c'est laisser les employeurs décider seuls.



### UN APPEL DU COLLECTIF JEUNES DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS À LA JEUNESSE TERRITORIALE : VOTEZ CGT !

Jeunes agent-es, vous êtes l'avenir de la fonction publique territoriale. **Votre voix compte.** En votant, vous affirmez que vous refusez :

- 】 La précarité comme norme ;
- 】 Le gel des salaires ;
- 】 La casse du service public ;
- 】 L'isolement face aux décisions.

### EN VOTANT CGT, VOUS CHOISISSEZ UN SYNDICAT DE LUTTE, DE SOLIDARITÉ, D'ACTION, ET DE CONQUÊTE SOCIALE.

**Pour défendre nos droits, pour en gagner de nouveaux, pour une CGT toujours plus forte, mobilisons-nous massivement du 3 au 10 décembre 2026 en votant et en faisant voter CGT !**


**UFICT-CGT DES SERVICES PUBLICS**

Union fédérale des cadres, professions techniciennes et intermédiaires des services publics territoriaux

# LE CONGÉ DE SANTÉ HORMONALE UN ENJEU POUR LES FEMMES ICTAM DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



## UN COMBAT POUR L'ÉGALITÉ ET LA RECONNAISSANCE

Les troubles hormonaux liés à l'endométriose, à la ménopause ou au syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) touchent massivement les femmes, dont les ingénieures, cadres, techniciennes et agentes de maîtrise de la fonction publique territoriale. Ces métiers, déjà marqués par des inégalités de genre (écarts salariaux, plafond de verre), voient leurs disparités aggravées par des symptômes invalidants : douleurs chroniques, fatigue, absences répétées. Pourtant, ces réalités sont encore trop souvent ignorées, pénalisant les carrières et la santé des femmes concernées.

Les femmes peuvent rencontrer des incapacités temporaires de travail liées à leur santé hormonale, de façon périodique et provisoire et qui ne relève pas d'une pathologie médicale, mais bien du fait d'être une femme. Nous savons que 30 % d'entre elles ont déjà dû s'absenter du travail à cause de leurs règles.

## DES CONSÉQUENCES LOURDES SUR LES CARRIÈRES

- **Capacité d'action et présence :** 80 % des femmes atteintes d'endométriose déclarent des limitations dans leurs tâches quotidiennes, avec un impact direct sur leur capacité à assumer des responsabilités exigeantes.
- **Stéréotypes et carrières freinées :** les absences ou demandes d'aménagement sont perçues

comme un manque d'engagement, limitant promotions et opportunités. Les femmes cadres craignent d'être stigmatisées ou mises à l'écart.

- **Charge mentale accrue :** cumuler un métier à haute responsabilité et la gestion d'une maladie chronique (rendez-vous médicaux, adaptation des horaires) aggrave le stress et le risque de burn-out.
- **Inégalités salariales :** les femmes cadres gagnent déjà 10 à 15 % de moins que leurs homologues masculins ; les troubles hormonaux creusent encore ces écarts ([maire-info.com](http://maire-info.com)).

## DES MÉTIERS PEU ADAPTÉS

Les postes d'ingénieures, cadres, techniciennes ou agentes de maîtrise exigent réactivité et présence sur le terrain. Les aménagements (télétravail, horaires flexibles) restent rares et accordés au cas par cas. Par exemple, une ingénieure territoriale en charge d'un chantier peut voir sa crédibilité remise en question si elle demande des adaptations pour gérer des douleurs liées à des troubles hormonaux.

## FACE À CES ENJEUX, L'UFICT-CGT DES SERVICES PUBLICS PROPOSE :

- **Un congé de santé hormonale :** d'une durée de deux jours par mois (ou 24 jours par an), distincts des congés maladie, pour gérer les pics de douleur ou les soins sans pénaliser la carrière (voir aussi sur [www.cgt.fr/sante-femmes-travail](http://www.cgt.fr/sante-femmes-travail)).

- **Des aménagements systématiques :** télétravail adapté, réduction des tâches physiques pénibles, accès gratuit aux protections périodiques sur les lieux de travail. Ces mesures passent par le renforcement du rôle du médecin du travail pour l'aménagement de poste et des conditions de travail des femmes concernées.
- **Sensibilisation des managers :** former les encadrants à reconnaître ces troubles et à accueillir les demandes sans jugement pour une meilleure prise en compte des effets de ces maladies (endométriose, par exemple, ou pathologies liées à la ménopause) au travail.
- **Intégration dans les accords égalité :** suppression des jours de carence, maintien à 100 % du salaire en cas de congé maladie, et reconnaissance de l'endométriose comme affection de longue durée exonérante ([cgtservicespublics.fr](http://cgtservicespublics.fr)).

## UN APPEL À L'ACTION SYNDICALE

La CGT rappelle que l'égalité se conquiert par des droits concrets.

**Pour les femmes et l'UFICT-CGT des services publics, ces mesures sont essentielles pour briser le plafond de verre et faire de la fonction publique territoriale un employeur exemplaire. L'urgence est de passer des intentions aux actes, en collaborant avec les associations (EndoFrance) et en portant ces revendications dans les instances locales.**

## FLOTTILLE POUR GAZA

# L'ENGAGEMENT INTERNATIONALISTE DE LA CGT

**Cédric Caubère répond à nos questions sur sa participation à la Flottille pour Gaza au nom de la CGT. Stop au génocide, stop au blocus : telles sont les exigences de la Fédération des services publics.**

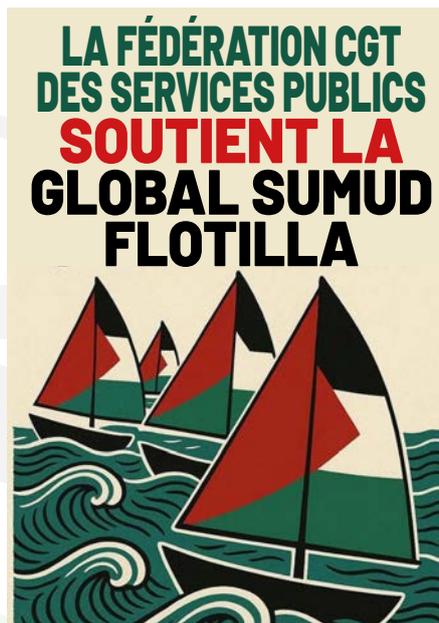
Dans un contexte international d'une extrême gravité, ce qui se déroule aujourd'hui à Gaza est un génocide. Bombardements massifs, destructions systématiques, famine organisée, attaques contre les civils et les humanitaires... l'innommable est à l'œuvre.

Face au génocide et à l'apartheid, la CGT n'est pas neutre. Organisation internationaliste, elle se tient aux côtés des peuples opprimés et fait de la solidarité un engagement de lutte constant et déterminé.

C'est dans ce contexte et avec ses valeurs chevillées au corps que la CGT a mandaté Cédric Caubère, secrétaire général de la CGT de la Haute-Garonne, pour participer à la Flottille pour Gaza. Dans cet entretien réalisé par Delphine Depay, animatrice du secteur international de la Fédération CGT des services publics, il témoigne de la solidarité internationale en actes.

**Delphine : La CGT t'a mandaté pour participer à la Flottille pour Gaza, en rupture avec le blocus imposé au peuple palestinien. En quoi cette initiative s'inscrit-elle, selon toi, dans les valeurs fondatrices de la CGT : internationalisme, paix, justice et solidarité entre les peuples ?**

**Cédric :** La décision de la direction confédérale, en août 2025, de faire participer la CGT à la Flottille est le fruit d'une volonté d'agir plus fort encore que nous ne le faisons déjà contre la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza. La CGT a toujours été au côté du peuple palestinien dans son combat pour la liberté et l'autodétermination parce que nous analysons que l'entreprise coloniale à l'œuvre en Palestine est le pur produit de l'impérialisme du capital. Mais aussi parce que ce que le sionisme et ses conséquences ont des effets délétères concrets, mesurables et quantifiables sur la vie de tous les jours en France et en Europe : prix des carburants, inflation, fragmentation de la société, montée de l'extrême droite, logique de guerre, atteintes à la démocratie...



Pour le dire brièvement : la CGT combat l'oppression, la domination, les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité parce que ce sont des injustices, mais elle les combat à plus forte raison parce que ce sont autant d'injustices qui vont à l'encontre des intérêts des salariés de France, d'Europe et du monde entier.

**D. : La flottille a rassemblé des militantes de différents horizons syndicaux, associatifs et politiques. Comment cette convergence des luttes s'est-elle construite, et en quoi renforce-t-elle l'idée que la solidarité avec le peuple palestinien est un combat syndical à part entière ?**

**C. :** Les flottilles successives sont un formidable mouvement qui rassemble des forces militantes de toutes sortes en provenance du monde entier, qui ne se rencontrent habituellement jamais. Pendant quelques semaines, des militantes et des militants de tous horizons et de traditions d'engagements parfois très éloignés avancent côte à côte pour mener à bien une action commune.

C'est une logique plutôt familière aux militants syndicaux de la CGT puisque, dans notre syndicat de masse, nous sommes habitués à unir des collègues de travail au départ très différents mais que nous rassemblons autour d'idées communes débattues, enrichies et finalement partagées collectivement.

Mais la dimension syndicale du combat se retrouve également dans un autre aspect : le principe de la Flottille pour Gaza est de contribuer au rapport de force international contre les exactions de l'État d'Israël. Lorsqu'on veut infléchir la marche du monde, il faut pouvoir agir fortement sur la production et les échanges. Il n'y a donc pas de rapport de force plus important que celui qui consiste à peser sur l'outil de travail. C'est pourquoi, dès le départ de la flottille, il est apparu que les attentes étaient très fortes envers les syndicats, à la fois pour parvenir au succès de la mission — stopper le génocide, mettre fin au blocus — mais aussi pour assurer la protection de la flottille et de ses participants contre les attaques israéliennes

– Pour rappel, le risque de ces attaques était bien réel puisque au moins un bateau a été bombardé par drone à Tunis, la flottille a subi un bombardement nocturne au sud de la Grèce qui a rendu plusieurs bateaux inutilisables, puis l'accostage dans les eaux internationales et le kidnapping par les forces armées israéliennes ont été suivis d'une incarcération de cinq jours.

En toute cohérence avec sa participation physique, la CGT a eu un rôle de premier plan pour unir les organisations syndicales en Europe comme dans le cadre de la CSI — Confédération syndicale internationale — dans des communiqués d'interpellation du gouvernement français, de l'Union européenne et des instances internationales.

Cependant, il est important de noter le décalage important entre les attentes et les espoirs qu'ont suscités les organisations syndicales et leur engagement réel dans la flottille. En dehors de la CGT, aucune confédération de France ou d'autre pays européen n'était présente et quasiment aucun syndicat majeur en provenance des autres syndicats n'avait de représentant-e dans la flottille.

C'est une erreur tactique importante, si j'en juge la manière dont ma présence dans la flottille a contribué à catalyser la mobilisation de notre organisation.

**D. : Lors de son dernier congrès à Lille, en novembre 2023, la Fédération CGT des services publics a fait le choix politique fort d'adhérer au mouvement BDS-Boycott Désinvestissement Sanc-**

**tions, et de porter des campagnes de boycott ciblées. Comment la participation à la Flottille pour Gaza renforce-t-elle cette stratégie de pression syndicale et politique contre la politique criminelle du gouvernement israélien ?**

**C. :** L'adhésion de la Fédération CGT des services publics à la campagne BDS est un engagement fort qui a valeur de référence dans la CGT. Elle a notamment contribué à la décision du 74e congrès de l'UD31 de s'associer également à la campagne BDS. Par ses communiqués, ses tracts, ses soirées débats, ses appels au boycott, le refus des camarades des syndicats de Thalès, de Météo France, d'Airbus, d'ADP, etc., que le produit de leur travail soit utilisé par l'armée israélienne, lorsque les camarades dockers ou ceux d'ADP agissent sur les marchandises potentiellement destinées aux crimes de guerre ou crimes contre l'Humanité, alors la CGT œuvre concrètement et efficacement contre la colonisation et le génocide organisés par Israël. Mais nous avons besoin de renforcer la bataille des idées sur cette actualité pour que nos actions soient plus nombreuses et pèsent plus.

**D. : Face à la criminalisation croissante de l'action syndicale et de la solidarité avec le peuple palestinien, quels leviers d'action la CGT peut-elle activer aujourd'hui pour défendre les libertés syndicales et faire vivre pleinement la solidarité internationale ?**

**C. :** Nous sommes dans un travail militant de long terme qui est rendu particulière-

**Retrouvez les campagnes prioritaires portées par la Fédération CGT des services publics en soutien au peuple palestinien :**

**Suspension des jumelages avec des villes israéliennes :**



**Boycott Hewlett Packard :**



ment difficile en France du fait de la complexité du patronat et des gouvernements avec les politiques israéliens.

La friolité de la classe politique à dénoncer le fascisme du gouvernement israélien, la colonisation, les crimes de guerre et le génocide est inacceptable. Elle alimente toutes les entreprises de criminalisation du soutien à la Palestine comme la condamnation injuste de notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union départementale CGT du département du Nord (59).

Ce n'est pas le cas en Italie ou en Espagne où les mobilisations peuvent s'exprimer plus librement. Cela doit d'autant plus nous inciter à nous mobiliser puisqu'on voit bien que moins on proteste, moins on a le droit de s'exprimer et plus on est réprimé. Si on veut la liberté et la démocratie, on n'a pas d'autre solution que de les faire vivre nous-mêmes. La victoire contre l'extrême droite est à ce prix.

**De nos lieux de travail jusqu'à la Palestine et Gaza, faisons vivre la solidarité internationale.**



## Les Combattantes. Une histoire des violences sexistes et sexuelles



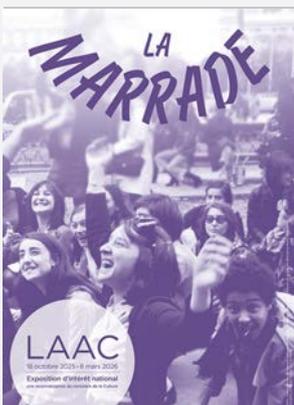
Géraldine Grenet (aut.),  
Marie-Ange Rousseau (ill.)

Inscrire les violences sexistes et sexuelles dans un contexte social, pour en comprendre les mécanismes et les dimensions politiques et juridiques, tel est le but de cet ouvrage. Il s'agit aussi de rendre hommage aux mouvements féministes d'hier et d'aujourd'hui, aux acteurs et actrices de terrain qui s'engagent au quo-

tidien, aux femmes qui, malgré les nombreux obstacles posés sur leur chemin, tentent de s'en sortir.

**Delcourt, 2025, 400 p.**

## La Marrade



Dès les années 1960-1970, en pleine deuxième vague féministe, des artistes utilisent l'humour comme un outil plastique incisif. Loin des clichés qui les cantonnent à la gravité ou à la bienséance, elles s'emparent du rire pour en faire une arme critique, libre, souvent provocante. La Marrade rassemble près de 200 œuvres, objets et archives issus de ces gestes aussi politiques que jubilatoires. Des-

sin, collage, performance, vidéo, installation, édition : les formats varient, les registres aussi. Ironie grinçante, absurdité assumée, satire frontale ou sarcasme bruyant : ici, les stéréotypes volent en éclats. Ces pratiques détournent les signes, retournent les injonctions et font vaciller les rôles avec autant de malice que de lucidité. L'art s'y frotte à l'activisme, dans un esprit collectif et irrévérencieux.

**Lieu d'art et action contemporaine de Dunkerque, exposition jusqu'au 8 mars 2026**

## Nous ne sommes rien, soyons toutes! Histoire de femmes en lutte et de luttes féministes de la Révolution française à nos jours



Ludivine Bantigny

Depuis la Révolution, les femmes n'ont cessé de lutter pour l'émancipation et pour la liberté. Elles parlent, écrivent, manifestent, chantent, résistent et s'engagent pour leurs droits, l'égalité et la justice. Elles sont

ouvrières, institutrices, domestiques, esclaves affranchies, journalistes, « ménagères », artistes... Elles descendent dans la rue, battent le pavé à la porte des usines, rédigent des tracts, distribuent des manifestes, mènent des actions insolites. Elles se transmettent le flambeau de génération en génération. Une solidarité les unit par-delà le temps, comme si elles formaient une chaîne, un cortège de femmes jusqu'à nos jours. Ludivine Bantigny nous offre ici un parcours original dans l'histoire incarnée des luttes féminines et féministes, sociales et politiques. L'ouvrage se tient en équilibre entre l'évocation de figures « incontournables », renouvelée grâce à de nombreux documents, et celle de femmes dont la mémoire n'a pas retenu les noms et qui resteraient anonymes sans les plongées en archives d'où elles surgissent. C'est tout l'attrait de cette histoire politique et sensible inédite, portée par une écriture vivante et engagée.

**Seuil, 2025, 384 p.**

# “Merci de tout



La Macif est élue Marque Préférée des Français pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive et c'est grâce à vous. C'est aussi l'occasion de remercier nos plus de 6,4 millions de sociétaires, adhérents ou clients qui nous accordent leur confiance.



La Macif,  
c'est **vous.**

\*Étude réalisée du 7 au 12 janvier 2026 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 2001 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurances.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.